

**Avenant n°5 à la Convention pluriannuelle
d'objectifs du 19 février 2021**

entre

la Métropole Aix-Marseille Provence

Et

L'association Réussir Provence

Attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2023

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'E.P.C.I.

La Métropole Aix-Marseille-Provence

Représenté par

Sa Présidente en exercice régulièrement habilitée à signer le
présent avenant par délibération du Bureau de la Métropole
du 29 juin 2023, dont le siège est situé :
58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille

ET

L'Association

Sise

Réussir Provence

Représentée par

**3, impasse du Rouquier
Pôle intercommunal pour l'emploi
13 800 ISTRES**

Ci-après désignée

Son Président, Monsieur Michel BERNARD

« l'Association »

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Suite à l'arrivée d'un nouvel agent mis à disposition à titre onéreux, le montant de la subvention 2023 est réajusté. L'objet du présent avenant est de modifier les articles 3.1 et 3.2 de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs approuvée par délibération n° CHL-040-13184/23/BM du Bureau de la Métropole du 19 janvier 2023, du fait de l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 31 563 €.

Cela porte le montant total de la subvention attribuée au titre de l'exercice 2023 à 174 029 € répartie de la manière suivante :

-Action « P.L.I.E Istres-Ouest Provence - Construction des parcours de retour à l'emploi » : 159 029 euros liés à la mise à disposition, à titre onéreux, de personnel auprès de l'association).

-Action « P.L.I.E Istres-Ouest Provence – Médiation Emploi) : 15 000 euros.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DES ARTICLES 3.1 ET 3.2 DE L'AVENANT N°3

Les articles 3.1 et 3.2 de l'avenant n°3 du 19 janvier 2023 approuvé au Bureau Métropolitain relatif à la subvention globale de l'association Réussir Provence sont désormais rédigés comme suit :

« 3.1 Budget prévisionnel de l'association :

- L'annexe I au présent avenant précise :

Le budget prévisionnel global de l'association, objet de l'article 1^{er}, ainsi que les moyens affectés à sa réalisation en détaillant les autres financements attendus et distinguant notamment les apports des collectivités territoriales, les ressources propres, etc.

- L'annexe II au présent avenant précise :

- Les contributions non financières allouées par la Métropole dont l'association dispose pour la réalisation de l'objectif mentionné à l'article 1^{er} (mise à disposition de locaux, de matériel).

Conformément à l'annexe I, le coût total prévisionnel (total des produits hors contributions volontaires) du fonctionnement, objet du présent avenant, est d'un montant de 1 493 041 €.

3.2 Participation de la Métropole et modalités de calcul :

La participation de la Métropole est d'un montant de 174 029 € répartis de la manière suivante :

-Action « P.L.I.E Istres-Ouest Provence - Construction des parcours de retour à l'emploi » : 159 029 € liés à la mise à disposition, à titre onéreux, de personnel auprès de l'association),
-Action « P.L.I.E Istres-Ouest Provence – Médiation Emploi) : 15 000 €.

Cette participation représente 11,65 % du budget prévisionnel global de l'association (*hors contributions volontaires*).

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la hausse, la participation de la Métropole n'est pas réévaluée. Si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention sans l'accord écrit de la Métropole, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des avances et autres versements, remettre en cause le montant de la subvention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versés au titre de la présente convention. »

ARTICLE 3 : AUTRES

Les autres dispositions de la convention du 19 février 2021 demeurent inchangées et s'appliquent au présent avenant.

Fait à Marseille, le

Pour l'Association

Pour la Métropole
Aix-Marseille Provence

Le Président
Michel BERNARD

La Présidente
Martine VASSAL

Annexe I – Budget Prévisionnel global de l'association 2023

1-4 Budget prévisionnel global de l'association

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 2023

CHARGES	1	2	PRODUITS	3
	MONTANT			MONTANT
00 - Achats	17 836		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	13 300
Achats stockés (matières premières, autres)			73 - Detraction et produits de tarification	
Achats d'études et de prestations de services	8 000		74 - Subventions d'exploitation (9)	1 479 741
Achats de matériel, équipements et travaux	5 136		Fait partie de(s) ministère(s) collégiaux DIRECTE	
Achats non stockés (eau, électricité, fournitures)	3 500		DIRECTE	22 917
Achats de marchandises	3 200		Politique de la Ville	-
Autres achats (fournitures administratives)			Aide Unique à l'embauche apprentissage	-
01 - Services extérieurs	101 989		Région(s) (à préciser)	100 000
Sous-traitance générale	70 310			
Bénéficiaires de crédit-bail	2 748			
Locations mobilières et immobilières	17 801		Département(s) (à préciser)	421 438
Charges locatives et de copropriété				
Entretien et réparations	4 364			
Primes d'assurance	8 345		SOMM Métropole Aix Marseille Provence + Territoires	174 029
Divers (études / recherches, documentation, colloques...) contributions			- Métropole Aix Marseille Provence (Schéma central)	
02 - Autres services extérieurs	206 097		- Territoire Marseille-Provence	
Personnel extérieur	158 028		- Territoire du Pays d'Aix	
Nécessités d'intermédiaires et honoraires	8 895		- Territoire du Pays de Salon	
Publicité, information et publications, adhésion	7 055		- Territoire du Pays d'Alsace et de l'Isère	
Transports de biens et transports collectifs du personnel			- Territoire Inter-Grand Provence	174 029
Déplacements, missions et réceptions	15 800		- Territoire du Pays de Martigues	
Frais postaux et de télécommunication	17 327		Communes (à préciser)	
Autres (frais non rattachés à l'exercice etc...)				
03 - Impôts et taxes				
Impôts et taxes sur réimpressions			Organismes sociaux (détaillés) :	
Autres impôts et taxes			Fonds européens	761 188
04 - Charges de personnel	1 142 571		L'Agence de services et de paiement	
Nécessités du personnel	1 101 541		Autres établissements publics	
Charges sociales - médecine du travail			Aides sociales	
Autres charges de personnel (Intéressement - avantages sociaux)	40 930		75 - Autres produits de gestion courante	
05 - Autres charges de gestion courante			Dont subventions, dons manuels ou legs	
06 - Charges financières	361		76 - Produits financiers	
07 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels (Autofinancement)	
08 - Detraction aux amortissements et provisions, consommations à rattraper par ressources affectées	3667		78 - Reprises sur amortissements provisions	
09 - Impôts sur les bénéfices			79 - Transfert de charges	0
TOTAL DES CHARGES	1 493 041		TOTAL DES PRODUITS	1 493 041

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES *

80 - Emploi des contributions volontaires en nature (9)		81 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Mémoire	
Mise à disposition gratuite biens et prestations	52 372	Mise à disposition gratuite biens et prestations	52 372
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL GENERAL DES CHARGES	1 545 413	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	1 545 413

Important : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (sommiers comptables) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués. Je ne pas indiquer les chiffres d'arrond.

1) Association soumise à l'impôt sur les sociétés: oui non x
 2) Montant de la Trésorerie disponible à la clôture de l'exercice comptable 2021 : 52 073 €
 Fait à : ESTRES

Le 02/06/2023

Signature du Président:

Cachet de l'association